RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 D 01791
Numéro SIREN : 814 648 622
Nom ou dénomination : HOLDING HAPPINESS

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt 4321

HOLDING HAPPINESS
Société civile
au capital de 2.579.189,00 euros
Siège social : 6 Bis Rue Blanc DUTROUILH
33 000 BORDEAUX
R.C.S. BORDEAUX 814 648 622

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 10 DECEMBRE 2019

Le dix décembre deux mille dix-neuf à 9h30, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Est présent:

Monsieur Christian FILIPPINI détenteur de 2.579.188 parts, ci	2.579.188 parts.
Total des parts des associés présents ou représentés :	2.579.189 parts

Sur les 2.579.189 parts composant le capital social.

Monsieur Christian FILIPPINI préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus des deux tiers des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à laquelle ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de nommer à compter de ce jour :

- Monsieur Patrice MINETO, 36 Boulevard TZAREWITCH - 06000 NICE

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

- Monsieur Dominique DAVID, 17 Bd DELFINO - 06300 NICE,

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 2.579.188 voix sur 2.579.189 voix.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 2.579.188 voix sur 2.579.189 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par et les associés présents.

Monsieur Christian FILIPPINI

